Décision 92-D-38 du 09 juin 1992

relative à des pratiques anticoncurrentielles constatées au sein des groupements de commerçants détaillants de produits électroménagers et d'électronique grand public : groupe G (G.I.T.E.M.) et Elco (Keny)

Posted on: 19 juin 1992 |

Présentation de la décision

Lire

le texte intégral de la décision
122.39 Ko